

Index AI : PRE01/364/2011
25 July 2011

Le site Internet d'Amnesty International «bloqué en Arabie saoudite»

L'accès au site Internet d'Amnesty International a été bloqué en Arabie saoudite lundi 25 juillet après que l'organisation eut critiqué un projet de loi antiterroriste qui étoufferait la contestation pacifique dans le royaume.

Vendredi 22 juillet, Amnesty International a publié son analyse d'un exemplaire du projet de loi qu'elle s'était procuré. L'organisation a condamné la manière dont le projet de loi, s'il était adopté, permettrait de poursuivre les actes de contestation pacifique comme des « crimes terroristes », ainsi que les pouvoirs très étendus qu'il accorderait au ministre de l'Intérieur sans que ces prérogatives soient subordonnées à une autorisation judiciaire ni soumises au contrôle d'un juge.

Plusieurs journalistes et militants en faveur des droits humains en activité en Arabie saoudite ont indépendamment confirmé qu'ils n'avaient pas été en mesure d'accéder au site de l'organisation (www.amnesty.org) lundi 25 juillet.

« Au lieu d'attaquer ceux qui expriment des inquiétudes et d'essayer de bloquer le débat, le gouvernement saoudien doit modifier le projet de loi afin qu'il n'étouffe pas la contestation et ne bafoue pas les droits fondamentaux », a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

L'ambassade saoudienne à Londres a publié samedi 23 juillet une déclaration dans laquelle elle a affirmé que les préoccupations d'Amnesty International quant à cette loi étaient « sans fondements », ajoutant que l'« idée que ce projet de loi soit utilisé pour étouffer la contestation plutôt que contre les terroristes est erronée. »

Le projet de loi permettrait le maintien en détention prolongé, sans inculpation ni jugement, de suspects, n'interdit ni la torture ni les autres formes de mauvais traitements et prévoirait de lourdes sanctions pour des actes de dissidence pacifique.

Le fait de « remettre en cause l'intégrité » de la famille royale serait passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins 10 ans. D'autres actes vaguement définis comme des « crimes terroristes » emporteraient la peine de mort.

« Les dénégations sans nuance de l'Arabie saoudite sont en contradiction avec la teneur du projet de loi », a ajouté Malcolm Smart.

« Pour couronner le tout, le gouvernement saoudien restreint les libertés au nom de la lutte antiterroriste. »

L'examen du projet de loi se déroule avec en toile de fond les manifestations en faveur de la réforme

durant depuis des mois au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.